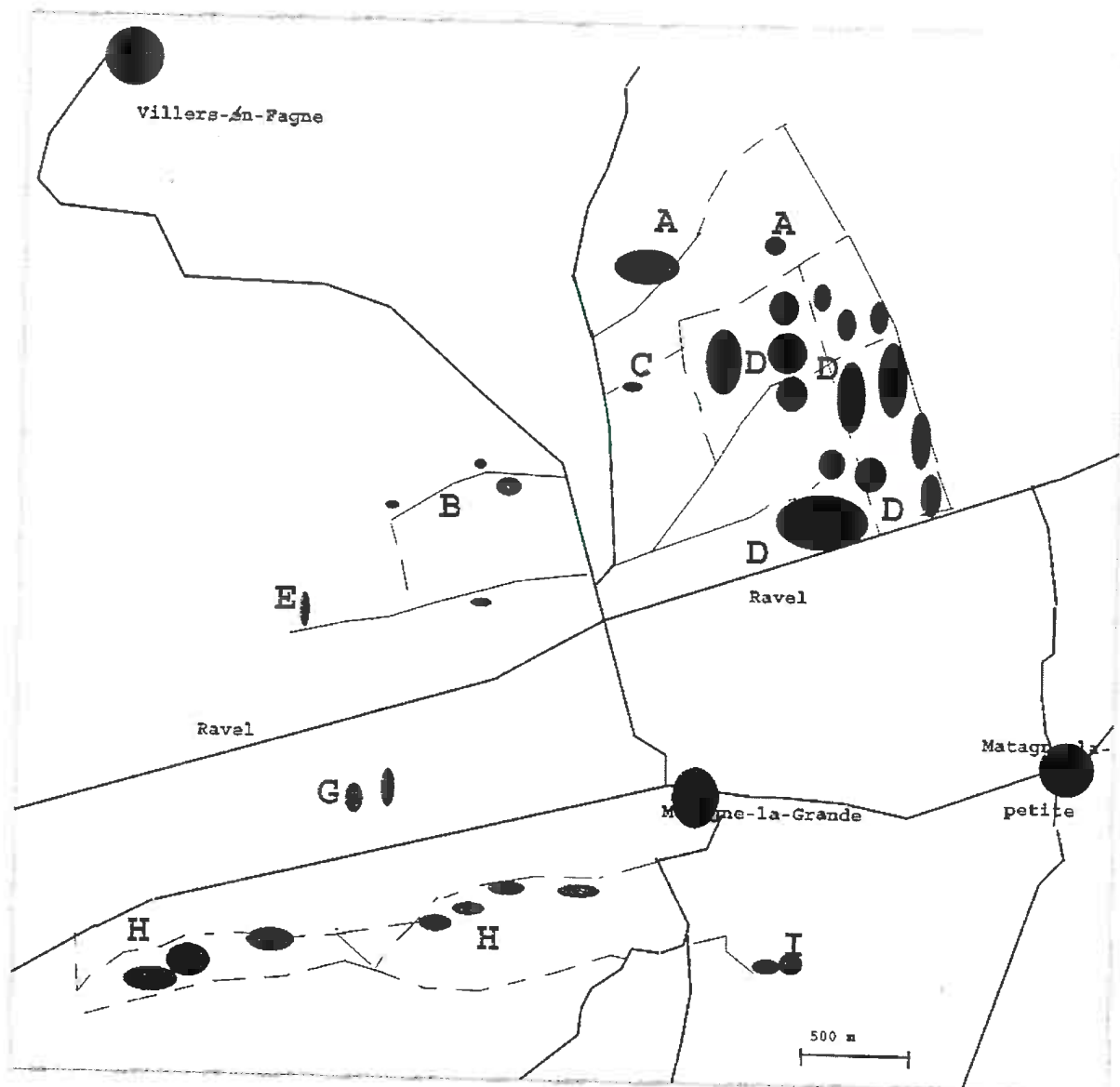


Schéma de situation



LOTS	Série	Coupe	Lieu-dit	Nature	n portions	N°
A	Fagne	3	R. des Bruyères	martelés 40-90 FD	7	1
A	Fagne	3	Taille Madame	martelés 40-90 CH	1	à 8
B	Fagne	9 + 12	Naillé Jean LESPOIR Fossé des Gotteau	martelés SN CH	1	non
C	Fagne	6	Bois Comogne	houppiers CH	3	1 à 3
D	Fagne	6	Bois Comogne	houppiers CH	20	1 à 20
E	Fagne	9	Naye J LESPOIR	houppiers CH	1	anc. n°8
G	Fagne	1	Bois de Vierves	houppiers FR, petit T	0,5	non
H	Calestienne	13 + 11	Noelle, Mires, Hurées	houppiers FR	8,5	1 à 9
I	Calestienne	10	Navenne	houppiers FR	2	1 à 2
TOTAL du triage					44	

NB : la ½ portion du lot G est fusionnée avec la ½ portion du lot H (le n° 7)

Abréviations : FD feuillus divers, CH chênes, SN semis naturels, FR frênes, T taillis

Liste des portions Triage 1 (cfr explications « Type » dans les conditions particulières)

N° vente	LOT	N° portion	Type	série	coupe -comp	remarques	Lieu-dit
1	A	1	mart	Fagne	3/148		R. des Bruyères
2	A	2	mart	Fagne	3/148		R. des Bruyères
3	A	3	mart	Fagne	3/148		R. des Bruyères
4	A	4	mart	Fagne	3/148		R. des Bruyères
5	A	5	mart	Fagne	3/148		R. des Bruyères
6	A	6	mart	Fagne	3/148		R. des Bruyères
7	A	7	mart	Fagne	3/148		R. des Bruyères
8	A	8	mart	Fagne	3/149		Taille Madame
9	B	non	mart	Fagne	9/156, 157, 12/159		N LESPOIR FdG
10	C	1	Ho n°	Fagne	6/147		Bois Comogne
11	C	2	Ho n°	Fagne	6/147		Bois Comogne
12	C	3	Ho n°	Fagne	6/147		Bois Comogne
13	D	1	Ho lim	Fagne	6/143 à 146		Bois Comogne
14	D	2	Ho lim	Fagne	6/143 à 146		Bois Comogne
15	D	3	Ho n°	Fagne	6/143 à 146		Bois Comogne
16	D	4	Ho n°	Fagne	6/143 à 146		Bois Comogne
17	D	5	Ho lim	Fagne	6/143 à 146		Bois Comogne
18	D	6	Ho lim	Fagne	6/143 à 146		Bois Comogne
19	D	7	Ho lim	Fagne	6/143 à 146		Bois Comogne
20	D	8	Ho lim	Fagne	6/143 à 146		Bois Comogne
21	D	9	Ho lim	Fagne	6/143 à 146		Bois Comogne
22	D	10	Ho lim	Fagne	6/143 à 146		Bois Comogne
23	D	11	Ho lim	Fagne	6/143 à 146		Bois Comogne
24	D	12	Ho lim	Fagne	6/143 à 146		Bois Comogne
25	D	13	Ho lim	Fagne	6/143 à 146		Bois Comogne
26	D	14	Ho lim	Fagne	6/143 à 146		Bois Comogne
27	D	15	Ho lim	Fagne	6/143 à 146		Bois Comogne
28	D	16	Ho lim	Fagne	6/143 à 146		Bois Comogne
29	D	17	Ho lim	Fagne	6/143 à 146		Bois Comogne
30	D	18	Ho lim	Fagne	6/143 à 146		Bois Comogne
31	D	19	Ho lim	Fagne	6/143 à 146		Bois Comogne
32	D	20	Ho lim	Fagne	6/143 à 146		Bois Comogne
33	D	21	Ho lim	Fagne	6/143 à 146		Bois Comogne
34	E	8 2015	Ho n°	Fagne	9/158		Naye J LESPOIR
= 41	G	non	Ho lim	Fagne	1/166		Bois de Vierves
35	H	1	Ho n°	Calestienne	13+11/201 à 204		Noelle, Mires, Hurées
36	H	2	Ho n°	Calestienne	13+11/201 à 204		Noelle, Mires, Hurées
37	H	3	Ho n°	Calestienne	13+11/201 à 204		Noelle, Mires, Hurées
38	H	4	Ho n°	Calestienne	13+11/201 à 204		Noelle, Mires, Hurées
39	H	5	Ho n°	Calestienne	13+11/201 à 204		Noelle, Mires, Hurées
40	H	6	Ho n°	Calestienne	13+11/201 à 204		Noelle, Mires, Hurées
41	H	7 + G	Ho n°	Calestienne	13+11/201 à 204		Noelle, Mires, Hurées
42	H	8	Ho lim	Calestienne	13+11/201 à 204		Noelle, Mires, Hurées
43	H	9	Ho lim	Calestienne	13+11/201 à 204		Noelle, Mires, Hurées
44	I	1	Ho lim	Calestienne	10/211		Navenne
45	I	2	Ho lim	Calestienne	10/211		Navenne

VISITES des lots et battues

- Fagne **LOT A, C et D**. Après le battue du 11/12
– attention encore battues les 27 et 30/12, ne venez pas les jours précédents les battues.
- Fagne **LOT B, E, G**. Machurotte, après la battue du 18/12
- Calestienne **LOT I**. Navenne après la battue du 18/12
- Calestienne **LOT H**. Les Mires : attention battue le 30/12, ne venez pas les jours précédents la battue.

Conditions particulières d'exploitation

En cas de doute, n'hésitez pas à vous adresser, au préalable à toute exploitation, au garde forestier.

Toutes les branches et bois morts sont réservés, sauf indication contraire du garde forestier.

Type de portion : il y a 3 types de portions de bois de chauffage pour le triage. Martelés (**mart**) et les portions de houppiers. Pour les houppiers, les portions se subdivisent en portions où un n° de portion est apposé sur chaque houppier (**Ho N°**) et en portion, où les limites de la portion indiquent l'emplacement des houppiers à exploiter (**Ho lim**).

Indications des limites. Pour les lots du triage, les bois à exploiter se trouvent dans les limites de la portion, c'est-à-dire les limites du compartiment et les indications à la couleur par des traits horizontaux, des points et/ou un n°, apposés autant que possible sur des arbres bordant un chemin, un fossé, ou un passage de tracteur. Pour les lots A, D et H ces limites sont indiquées sur des plans détaillés.

Les arbres avec n° de portion ou limites sont réservés et ne peuvent être coupés, même > de l'indication.

Des traits verticaux sur des petits bois <40 cm de circ. indiquent des bois à exploiter. Un trait vertical avec une flèche à chaque extrémité du trait, sur des bois plus gros, indique un passage et sont toujours réservés.

1. Lots A et B : **bois martelés. (mart)**

Dans les limites de la portion, seuls les bois martelés sont à exploiter. Ils sont désignés par 1 flèche sur 2 faces de l'arbre et le sceau royal et sont de circonférence . Aucun autre bois n'est à exploiter. Il n'y a pas de bois martelés « marchand » dans ces portions.

LOT B. La portion se situe dans les plages de semis naturels de chênes, voir plan. Pour les semis de chênes du compartiment 159, plus petits, un trait de couleur vertical sur 2 faces de l'arbre désigne les bois à exploiter. Il y a aussi quelques charmes et bouleaux délivrés dans le lot B.

2. Lots C, D, E, G, H, I : **houppiers** de chênes (C, D, E) ou houppiers de frênes (G, H, I)

Si le houppier porte un « R » ou un triangle, il est réservé et ne peut être exploité.

Les petits bois, couchés lors de l'exploitation « marchand », <40 cm non martelés, peuvent être exploités en portion. Idem pour les bois cassés. Le volis – la partie à terre, peut être exploité, mais les tiges de plus de 3 m sont réservées pour la biodiversité, sauf indication contraire. Des cloisonnements peuvent aussi être exploités en portion. Ils seront indiqués par le garde forestier afin d'effectuer un passage à travers du petit taillis.

a. Lots C, D en partie, H en partie (**Ho N°**)

Les houppiers à exploiter portent le n° de la portion correspondante ainsi que les petits bois proches voisins couchés par l'exploitation. Les houppiers et autres branches ou bois sans n° sont réservés, sauf indication contraire.

- b. Lots D en partie, Comp. 143 à 146 ; G, H en partie, I (Ho lim)

Les houppiers ne portent pas de n° de portion. L'emplacement du houppier, situé dans les limites d'une portion le jour de la vente, détermine la portion à qui il revient.

Si la limite entre deux portions passe au travers d'un houppier, la ligne de limite départage le houppier entre les deux portions. Toutefois, en cas d'un houppier tombé hors de toute portion, par exemple, repoussé de l'autre côté d'un chemin par le marchand, hors des compartiments exploités, ce houppier revient à la portion voisine d'où il provient.

- c. Remarque pour le Lot D ; l'exploitation « marchand » est non terminée

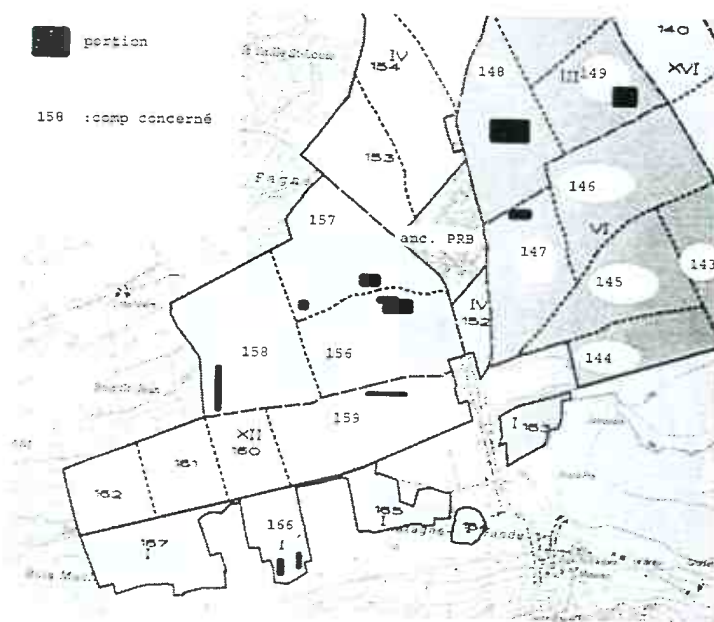
Le marchand doit encore exploiter certains bois martelés d'une circonférence < 100 cm. Il en fera « des 2 m ». **Les houppiers de ces arbres < 100 cm ne font pas partie des portions de chauffage.** Ils appartiennent au marchand. Idem pour quelques grumes non débardées. Elles portent un n° marchand à la craie ou une plaquette. Ces bois, grumes et houppiers, ne font pas partie du lot et de la portion de bois de chauffage.

Les houppiers à exploiter réservés pour les portions proviennent toujours d'une souche portant un numéro. Dès l'abattage, le bucheron a taillé à la tronçonneuse ce n° de lotissement de l'arbre sur la souche. Il s'agit alors d'arbres >100 cm de circonférence. En cas de doute avec le houppier d'un arbre <100 cm, un point de couleur a été apposé sur les houppiers destinés aux portions, notamment comp 144. Les exploitants du marchand sont tenus bien sûr de ne pas exploiter les houppiers réservés provenant d'une souche numérotée.

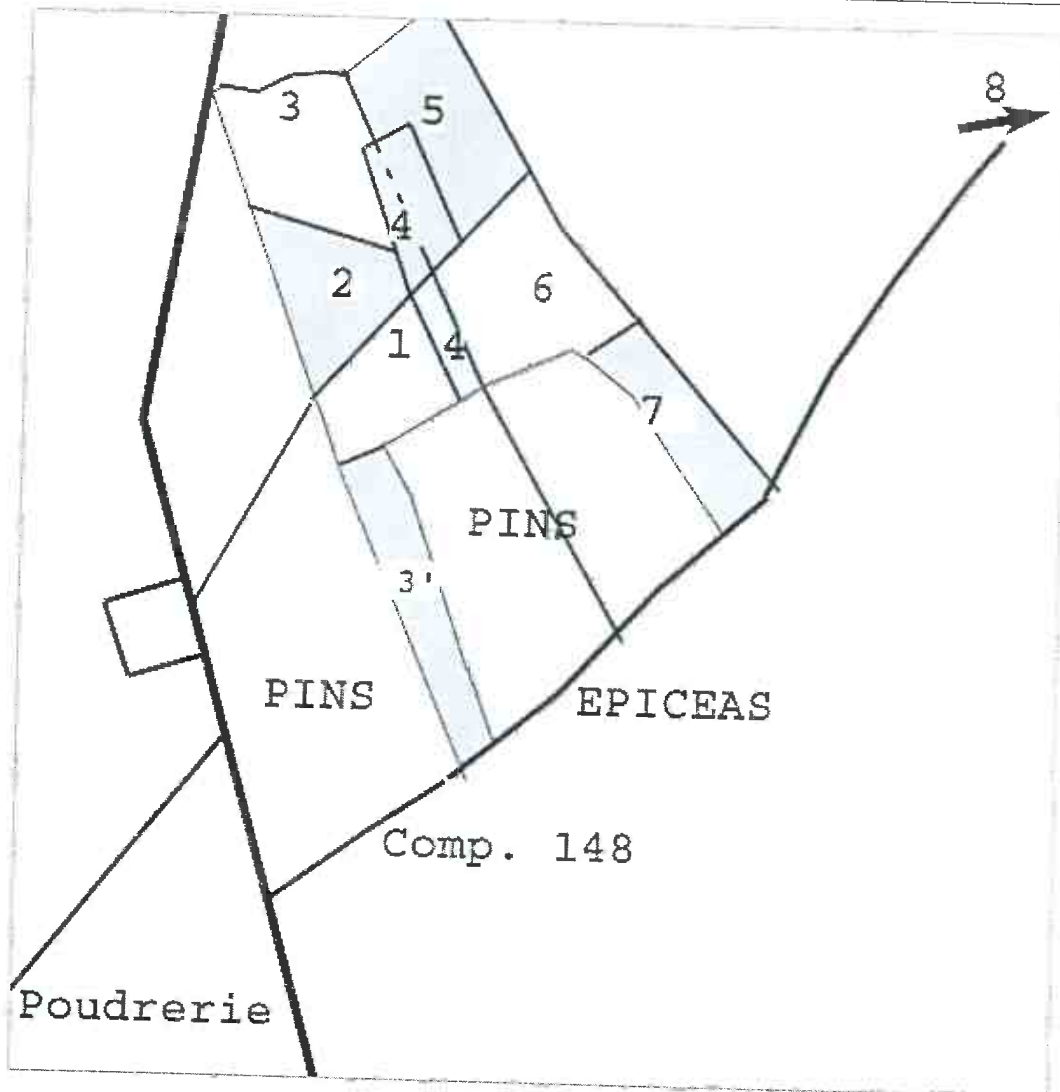
Plans détaillés

Voir pages suivantes et plan ci-dessous des compartiments concernés.

Série de la FAGNE SW



LOT A 8 portions mart



Comp 148

1. 85 bois dont 7 chênes – 15 m³
2. 73 bois dont 4 chênes – 12 m³
3. 47 bois dont 12 chênes – 9 m³ + 3' 22 bois dont 10 chênes – 4 m³ = **total** 69 bois 13 m³
4. 54 bois dont 39 chênes – 14 m³
5. 67 bois dont 27 chênes – 16 m³
6. 57 bois dont 18 chênes – 15 m³
7. 69 bois dont 17 chênes – 11 m³

Comp 149 (hors plan) Traverser le LIFE au bout du chemin et longer le LIFE sur environ 500 m ; obliquer alors dans le massif forestier sur votre gauche. Vous trouverez alors des chênes martelés.

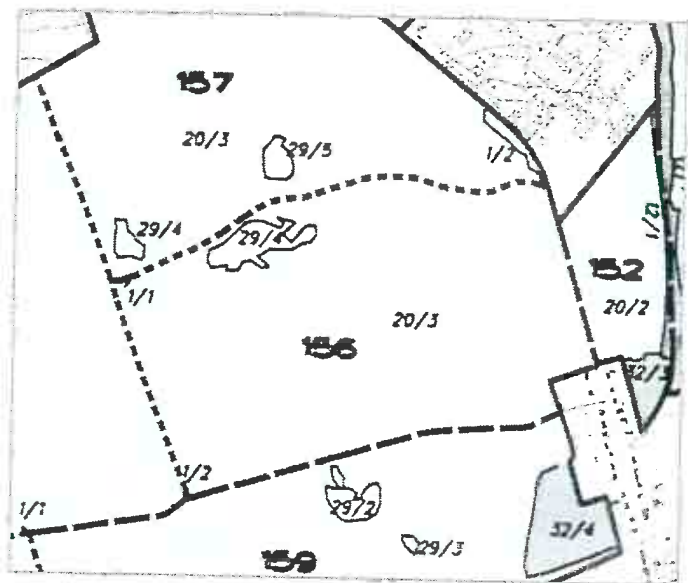
8. Attention pour raison de biodiversité : abattage et façonnage à terminer pour le 10/03 et débardage en aout 2017, sauf avis contraire. 58 bois dont 52 chênes – 14 m³

NB : 1 m³ = entre 1,5 à 2 stères

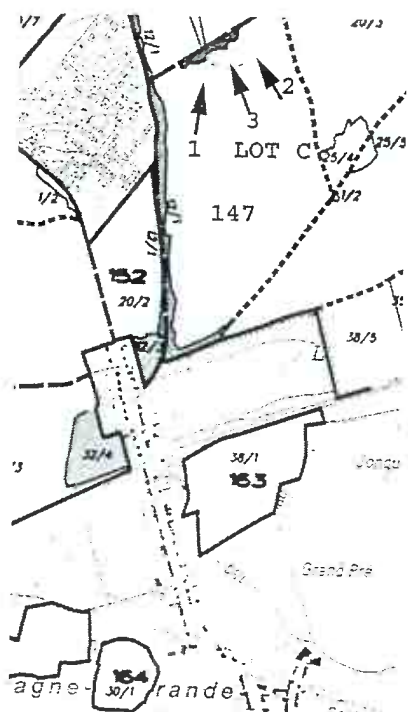
LOT B. 1 portion Semis naturels de CH mart

La portion se situe uniquement dans les plages de semis naturels de chênes Série FAGNE, comp. 156, 157 et 159. Voir conditions particulières d'exploitation. Martelés, LOT B.

Plan des plages de SN CH martelées 156/29/4, 159/29/2 et délivrance à la couleur 157/29/5 – cloisonnement à déterminer 157/29/4.



LOT C 3 portions Houppiers de CHENES Ho N°



Série Fagne comp 147 Le long de la limite Nord du compartiment et d'un bois d'Épicéas. 3 portions

LOT D 20 portions Houppier de CHENES Ho lim (sauf 2 portions Ho n°)



plan détaillé des portions des lots D sera fourni en novembre.

LOT E 1 portion Houppier de CHENES Ho N°

FAGNE comp 158. Une portion de 2015 non exploitée n°8 ; prendre le premier chemin à gauche après le RAVEL en se dirigeant vers Viller-en-Fagne. L'avant-dernière portion, presque au bout de l'empierre.

LOT G: ½ portion de houppiers de FRENES Ho limites

FAGNE comp 166 : houppiers de FR et petit taillis couché. Pour visiter, via le RAVEL, le massif au Sud après un léger virage sur le RAVEL. Traverser le massif ; la portion se trouve à la lisière Sud, côté Est et Ouest, en bordure de la route Matagne-la-Grande – Fagnolle, non loin d'un monument funéraire suite à la chute d'un ULM. Il s'agit de restes de houppiers façonnés de FR et de petits taillis écrasés par l'exploitation.

Cette portion est complétée par des houppiers de FRENES de la ½ portion 7 du lot H.

LOT I 2 portions de houppiers de FRENES Ho limites

CALESTIENNE COMP 211 NAVENNE Route de MLG à Dourbes, arrivé sur le plateau, prendre à gauche vers le pavillon de chasse de Navenne ; suivre la route agricole en béton. Quand la route s'arrête rentrer à pied dans le massif forestier à gauche. 1 portion est non loin de la route, la 2 est plus dans le massif.

LOT D 21 portions Houppier de CHENES Ho lim (sauf 2 portions Ho n°)

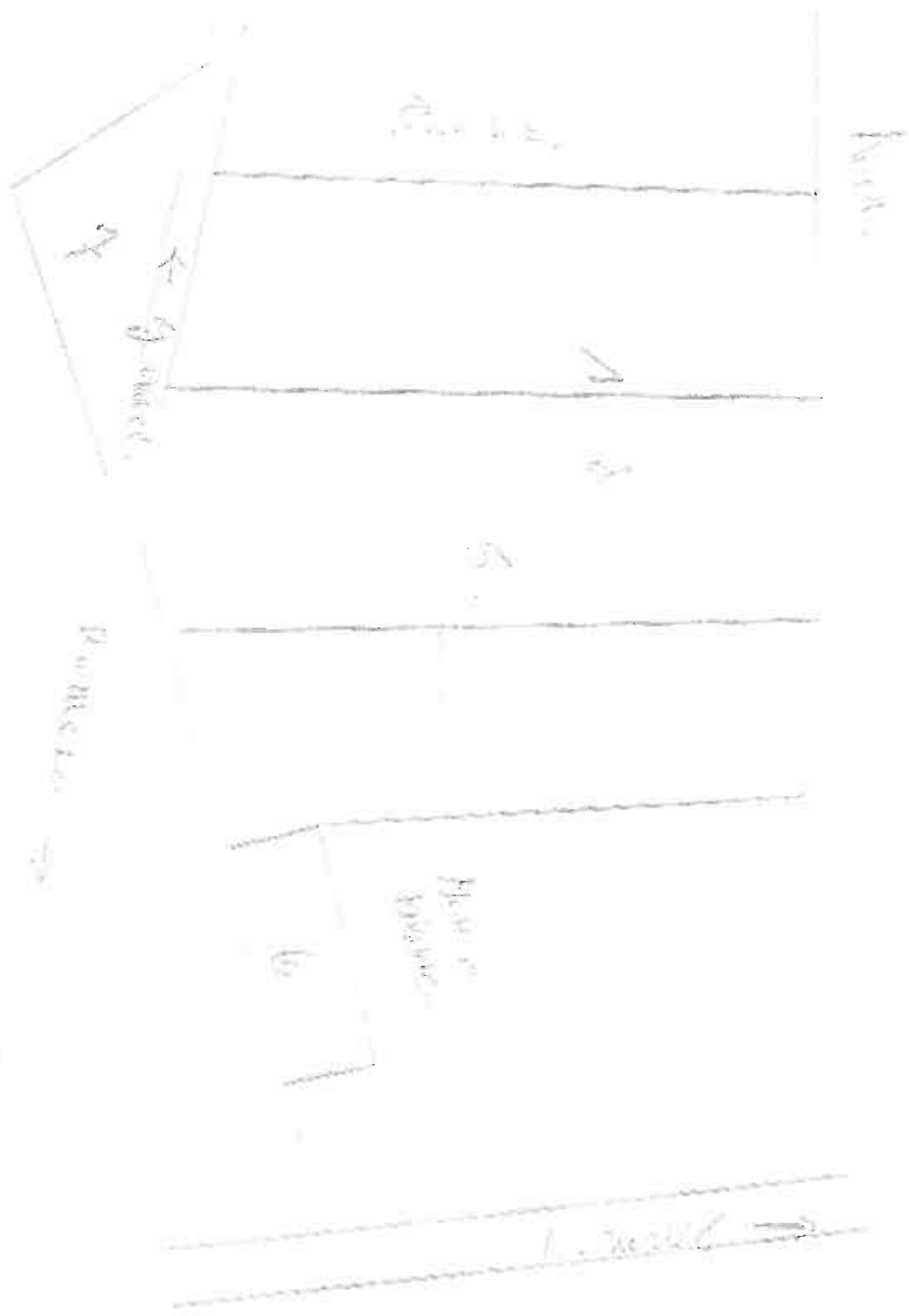
plan détaillé des portions du lots D

LOT H: 8,5 portions de houppiers de FRENES Ho limites ou N°

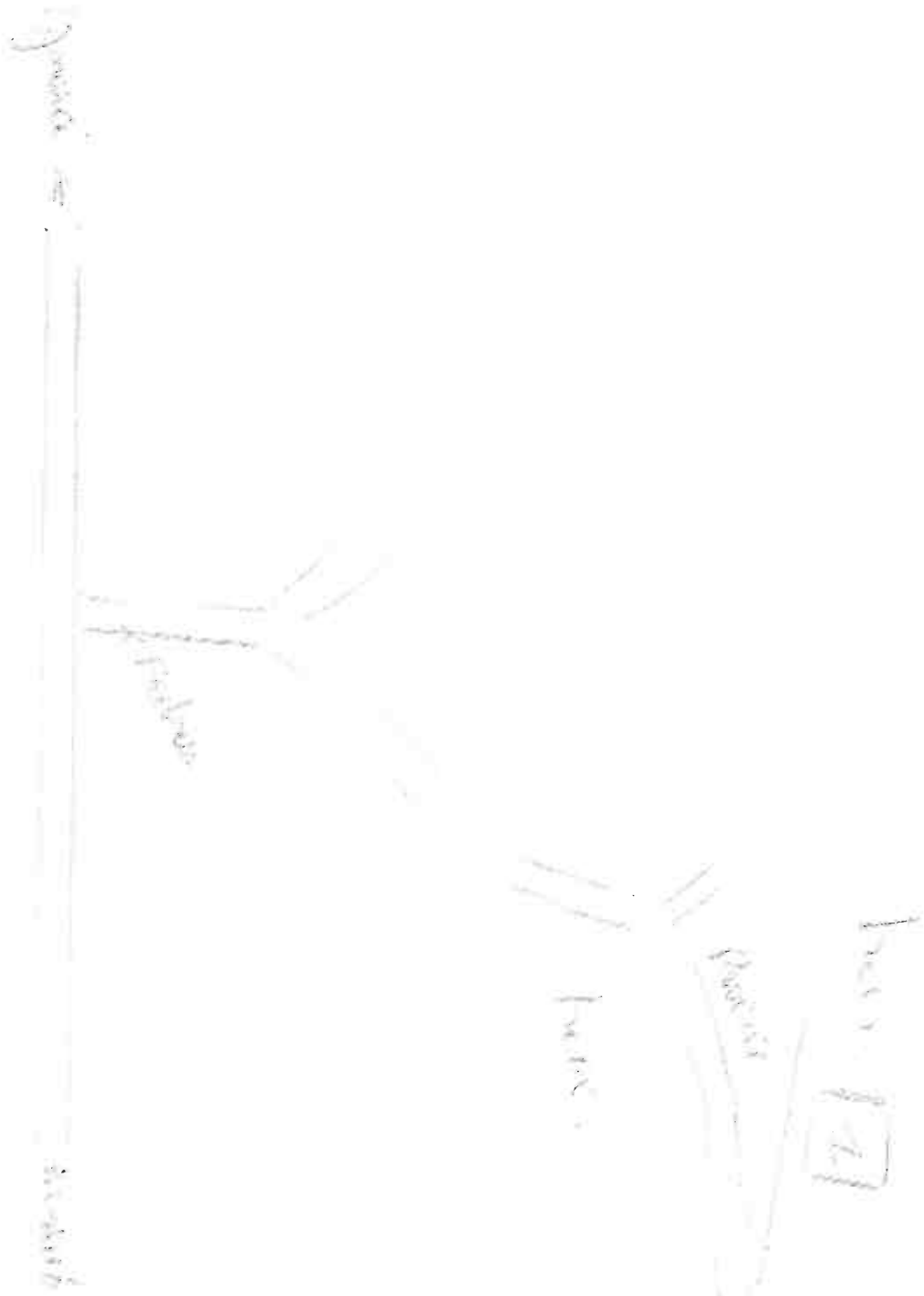
La ½ portion 7 est complétée par des houppiers de FR du lot G FAGNE comp 166, Bois de Vierves.

plan détaillé des portions du lot H sera fourni en novembre.

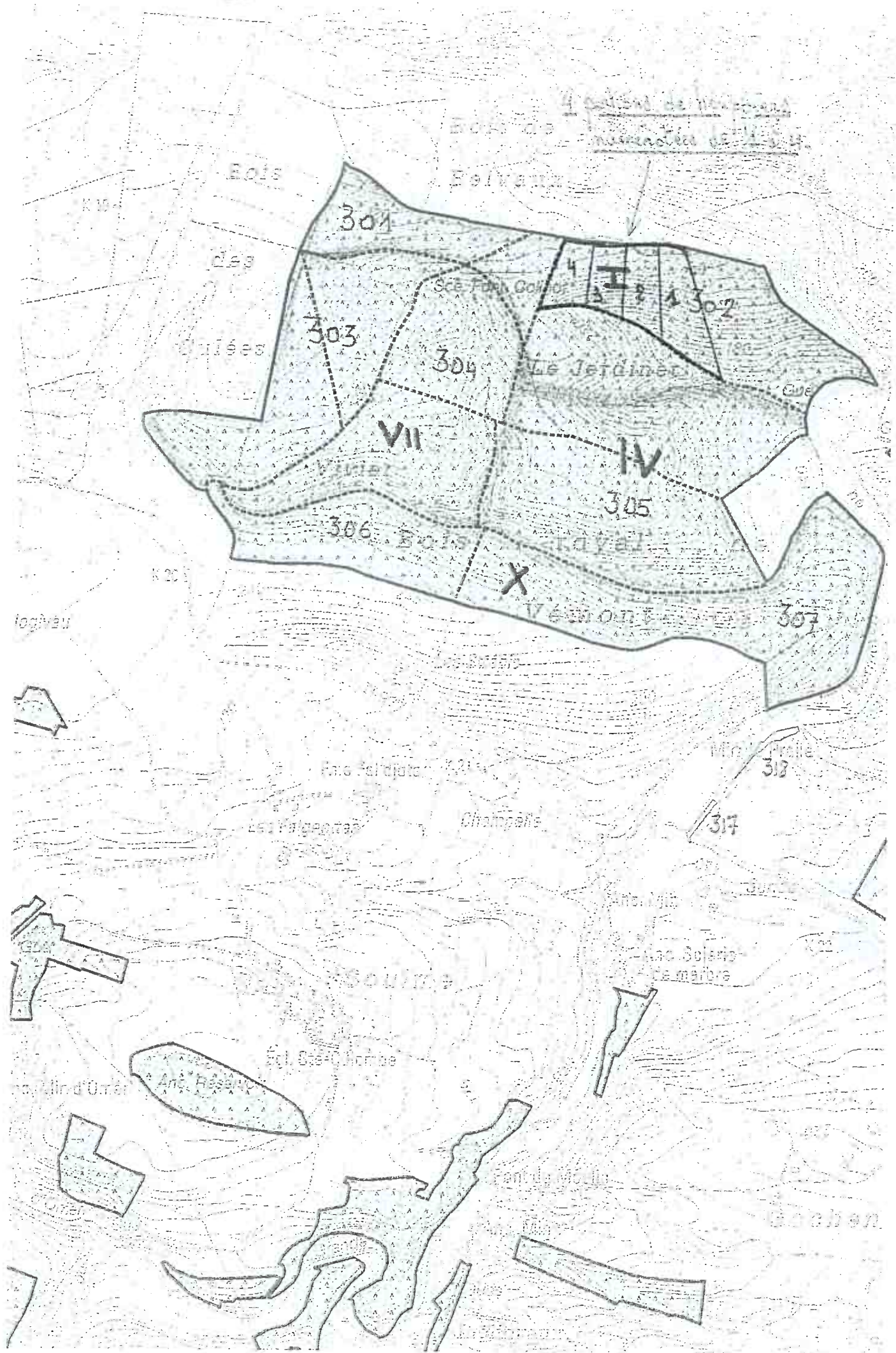
(Lots)



2012 Page (Lot no)



17.000.2016



42

Bois de Solvay
Mairie de Solvay

Bois

Solvay

301

des

Sté. Fourn. Col. Or

4	3	2	1
---	---	---	---

302

Chaises

303

304

Le Jardinier

Cue

VII

IV

305

306

Bois

Le Jardinier

X

Vernon

307

logement



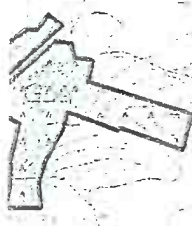
Fin. Fourn. Col. Or

313

Les Fourniers

Champelle

314



Soult

Ant. M. S.

Mac Solario
camarière

Egl. Ste-Omer

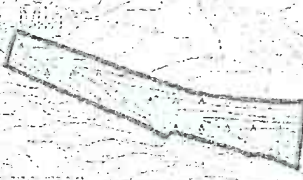


Ant. Hesse

dir d'Orat

Ant. de M. S.

Bochen



Exercice 1 (Lot 12)

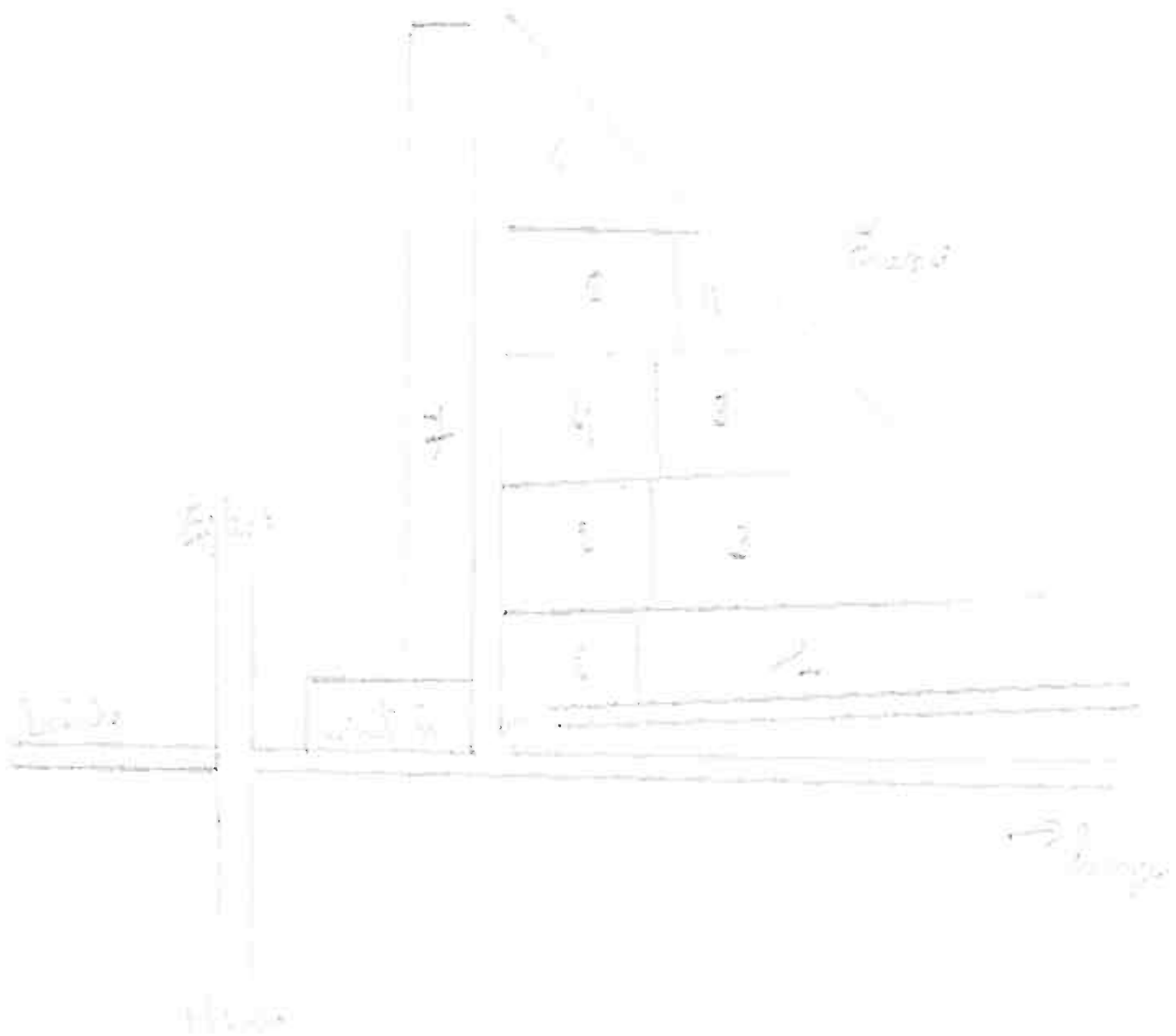
1.1.1 - à lire

6. 1.1.1 - à lire : 7 pages numérotées de 1 à 7

La loi de charge est la somme de deux lois de charge de type λ et μ .

Donner la loi de charge de type λ et μ par rapport à la loi de charge de type λ et μ .

Réponse : la loi de charge de type λ et μ .



Plan de la parcelle (Lot 13)

Plan de la parcelle

Ce plan est établi d'après les données cadastrales de la commune de ...

Les limites de la parcelle sont indiquées par des traits pleins et les limites de la commune par des traits pointillés.



En bordure de la commune

1000.00m

1000.00m

après la clôture de la parcelle

10.10.10

(Lot 14)

Leçon de lecture

Ce document traite de l'âge et peut servir à l'âge et à l'âge.

Il faut à l'âge et à l'âge quelques fois certaines de certaines qui doivent être prises par le document.

Éléments: les fois qui sont certaines de certaines.



ce document est traité par le premier document et par le premier document.